

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI LE 28 SEPTEMBRE 2015  
18H30.

143

## ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE      PRIÈRE      PRÉSENCES      DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. Lecture de l'ordre du jour;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015;
4. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 avril 2015;
5. Rapports des différents comités;
  - A) Feu et Police : Secrétaire municipale;
  - B) Infrastructures municipales, voirie, parc et Immeubles : Conseiller Serge Lemay;
  - C) Aménagement portuaire : M. le maire, Paul-Aimé Mallet;
  - D) Protection du littoral, Ressources humaines, Développement économique et touristique : Conseiller Normand Vienneau;
  - E) Culture et Patrimoine et Environnement : Conseillère Madeleine Roussel;
  - F) Sports et Loisirs : Conseillère Lorina Vienneau;
  - G) Bilan financier : DG Alvine Bulger;
6. Mot du Maire;
7. Correspondance;
8. Affaires courantes;
  - 8.1 Résolution; Amendement à la résolution # 201532;
  - 8.2 Résolution; visant la libération du fond de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du reg. Des villages de l'AFMNB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
9. Affaires Nouvelles;
  - 9.1 Résolution pour adopter le PV réunion Extraordinaire du 5 mai 2015 portant sur la demande d'emprunt par capita;



AB.

- 9.2 Résolution pour don remis à la Paroisse Marie-Médiatrice de Le Goulet;
  - 9.3 Résolution pour effectuer les changements de Poteaux de signalisation sur la rue Principale- accepter la facture;
  - 9.4 Résolution pour adopter le PV de la réunion extraordinaire du 22 juillet, concernant la présentation des États financiers 2014;
  - 9.5 Résolution pour modifier la résolution 201535-article 94 de la loi sur l'Urbanisme afin de faire respecter l'arrêté de zonage sur les cas de remorques, conteneur, semi-remorques selon l'article 11.31.1 de l'arrêté de zonage. (Ajouter le mot conteneur dans la résolution);
  - 9.6 Résolution- Remorque, Semi-Remorque ou conteneur;
  - 9.7 Résolution pour adopter PV de la réunion extraordinaire du 31 août 2015, concernant le gym, le choix des avocats, modification de zonage (écuries) et plainte (chiens);
  - 9.8 Résolution pour adopter le PV de la réunion extraordinaire du 7 septembre 2015 concernant le choix de l'avocat municipal et le choix du contracteur pour les travaux du projet du système d'égouts pluviaux;
  - 9.9 Amender la résolution portant le # 201545-choix du contracteur pour projet du système d'égouts pluviaux;
  - 9.10 Résolution –Choix du contracteur pour projet du système d'égouts pluviaux;
10. Questions et commentaires du public;
  11. Levée de l'Assemblée;





5. Rapports des différents comités;

a) Feu et Police : La secrétaire;

Le maire demande à la secrétaire de donner le rapport pour ce dossier. La secrétaire mentionne qu'elle a fait parvenir un courriel au chef pompier pour recevoir le rapport et qu'elle ne l'avait pas reçu. Pour ce qui est du dossier de police, avec la mutation du chargé de ce dossier, la municipalité ne reçoit plus de rapport mensuel.

b) Infrastructures municipales, voirie, par cet immeuble : Conseiller Serge LeMay;

Le conseiller Serge LeMay soumet son rapport en débutant par le remplacement des poteaux de signalisation. Il mentionne aussi que 3 rues municipales ont été réparées suite à des plaintes des citoyens. Pour le projet des égouts pluviaux, le soumissionnaire retenu pour effectuer les travaux avec la plus basse soumission au montant de 471087.95 est : Acadian Marine & Diving Inc. Les travaux consistent à effectuer des travaux en deux phases dont phase I (Jean-Daniel Haché) et phase II (Pâtisserie du Pêcheur) sur une période d'environ 8 semaines. Également des sections de rues vont être réparées (rue du Lac et rue Acadie). La Cie Victor Bernard a été embauchée également pour effectuer le nettoyage du système de drainage. Pour ce qui est du gym, présentement, la municipalité a reçu une vingtaine de noms. Ceci donne environ 500\$ de revenu ce qui représente un petit 6% de la population, ce qui est insuffisant pour couvrir les frais d'entretien et d'utilisation. Il faudrait avoir au moins 50 personnes d'inscrites pour que ce projet aille de l'avant. Le conseil se penchera lors d'une rencontre de travail sur une décision finale, car nous avons donné assez de temps aux gens pour s'inscrire. Pour ce qui est du Parc municipal, il y a eu un ajout cette année, par l'entremise d'un projet, la municipalité a ajouté une rampe de skate Board pour les jeunes. C'est la conseillère Lorina Vienneau qui est à l'origine de ce projet qui sera un plus pour nos jeunes de notre village.

c) Aménagement du Portuaire : Maire, Paul-Aimé Mallet;

M. Le maire, Paul-Aimé Mallet, nous informe de son rapport en disant que les travaux sur la reconstruction du brise-lame se continuent. Du côté de l'enrochement, tout se déroule bien. Il reste de trois à quatre semaines pour le terminer. Pour les murs berlinois, le travail se continue, il a eu du retard dans la reconstruction, car il y avait des vieux murs qui devaient être enlevés. Pour l'enrochement qui doit protéger le chemin et la côte, 70% de ces roches sont sur le site. Les travaux pour déposer ces roches doivent débuter dans les deux à trois semaines.

d) Protection du littoral, Ressources humaines, Développement économique et touristique : Conseiller Normand Vienneau;

Le conseiller Normand Vienneau nous informe de son rapport que le projet de restauration des dunes, un montant de 49000\$ fut accordé au village de Le Goulet. Le montant initial demandé auprès du fonds en Fiducie était de l'ordre du 61355.20\$, ce que signifie que le village a reçu 80% du montant demandé et que ce montant



représente deux fois le montant le plus élevé des trois dernières années. Cela signifie que le fonds de fiducie pour l'environnement reconnaît l'importance des travaux de restauration des dunes. Ce projet a permis de créer cinq emplois, ce qui n'est pas négligeable. Environ 4000 pieds de nouvelles structures protectrices seront construits d'ici la fin du projet. De plus, le projet a permis de faire l'ensemencement de 3000 plants d'élyme et environ 150 plants d'ammophile sur les murets de sable afin de cimenter ces structures. Le tout a été réalisé selon les recommandations de M. Dominique Bérubé, (géomorphologue de la province) qui également va nous appuyer pour la continuité du projet pour 2016. Les travaux sont très positifs, car on y voit déjà l'amoncellement de sable dans les structures. Je désire remercier et féliciter les employés du projet pour leur excellent travail. Pour ce qui est de notre plage, j'aimerais porter à l'attention du conseil qu'il serait important de se pencher sur le développement de notre plage qui attire de plus en plus de gens de notre communauté ainsi que des visiteurs. Il demande aux gens s'ils ont des idées, ne pas hésiter de nous en faire part, cela serait grandement apprécié.

e) Culture et Patrimoine : Conseillère Madeleine Roussel;

La conseillère Madeleine Roussel, informe le conseil au sujet de son dossier sur l'environnement, qu'il a toujours des camions et des VTT qui se promènent sur la plage et sur la dune. Elle mentionne que le village a reçu un projet pour protéger la dune et y a même fait l'ensemencement d'ammophile et que ces camions et VTT les écrasent en s'y promenant, ce n'est pas trop encourageant. Concernant la maison de la Culture, la conseillère a discuté avec la présidente, Madame Diane Deschênes, pour obtenir un prix à un prix forfaitaire pour accueillir un artiste lors de notre Festival des Châteaux de sable. La conseillère a aussi discuté avec la directrice du centre de santé de Lamèque, Madame Shelley Robichaud, pour savoir une infirmière praticienne ou une travailleuse sociale, diététiste. Madame Robichaud suggère d'aviser les gens de Le Goulet et des environs de démonter leur intérêts et à ce moment, Madame Shelley Robichaud pourrait prendre position. Sous peu, la conseillère Roussel, nous informe qu'une réunion va avoir lieu pour soumettre le bilan du Festival des Châteaux de Sable, et une réunion pour soumettre le bilan de la Salle Communautaire. Elle termine son rapport en nous informant qu'avec le ministère du Tourisme, les deux étudiants embauchés à la municipalité sur le projet SEED et elle-même ont visité en autobus, chaque site touristique à partir de Néguac jusqu'à Miscou et qu'elle s'est permise de vanter notre beau village ainsi que notre belle plage dont tous ont été impressionnés.

f) Sports et Loisirs : Conseillère Lorina Vienneau;

Le maire informe le conseil que vu l'absence de la conseillère Vienneau, son rapport est remis à la prochaine réunion.



g) Bilan financier : DG, Alvine Bulger;

La DG, Alvine Bulger, présente son rapport financier cumulatif de mai à août 2015. M. le maire, Paul-Aimé Mallet, demande au conseil s'il y a des questions concernant le rapport financier. Il n'y en a pas.

6. Mot du Maire;

Le maire nous informe que l'été a été chaude, mais que le conseil municipal à continuer de travailler sur les projets mis de l'avant. Un des projets était celui des égouts pluviaux et la réparation majeure sur deux rues municipales. (Rue du Lac et Rue Acadie). Comme vous avez pu le constater, les travaux sont débutés. L'annonce de ce projet sera faite par le Ministre des Transports et notre député le 9 octobre prochain. Le conseil continue de travailler sur d'autres projets comme celui du Lac et de la phase III pour le système de drainage de nos égouts pluviaux afin de régler le problème d'eau. De plus, je voudrais souligner le 50<sup>ième</sup> anniversaire de la fondation de la Poissonnerie Bulger ici-même à Le Goulet. Une plaque de félicitations lui sera envoyée de la part du conseil municipal.

7. Correspondance;

La secrétaire fait la lecture de la correspondance de mai, juin, juillet, août et septembre 2015.

8. Affaires courantes;

8.1 Résolution : Amendement à la résolution # 201532 concernant la libération du fond de garantie de franchise collective : Assurances

**201548**, Il fut proposé par la **conseillère Madeleine Roussel**, appuyé du **conseiller Serge Lemay**, que la résolution #201532 en date du 27 avril 2015 portant sur la libération du fond de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement des villages de l'association francophones des municipalités francophones du NB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour un montant de 1907\$ soit amendé pour raison d'erreur dans le montant à recevoir de garantie de franchise collective en responsabilité civile.

4 Oui

0 Non

Adopté.

8.2 Résolution visant la libération du fond de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement des villages de l'Association francophone des municipalités francophones du NB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

**#201549**, Il fut proposé par la **conseillère Madeleine Roussel**, appuyé du **Conseiller Normand Vienneau**, que l'Association francophone des municipalités du NB reçoit une lettre de l'assureur Lloyds de Londres afin qu'elle soit autorisée en tant que mandataire du regroupement des villages, à libérer le fond de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier



2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et d'autoriser l'Association francophone des municipalités du NB à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villages dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa contribution. Contribution à recevoir pour le village de Le Goulet, de l'ordre de 494\$.

4 Oui                      0 Non                      Adopté.

9. Affaires Nouvelles;

9.1 Résolution pour adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 mai 2015 portant sur la demande d'emprunt par capita;

M. le maire, Paul-Aimé Mallet demande au conseil s'il est prêt pour apporter une proposition pour adopter la résolution # 201538 de la réunion extraordinaire du 5 mai 2015 portant sur la demande d'emprunt par Capita;

**#201550**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé de la **conseillère Madeleine Roussel**, que la résolution #201538, portant sur la demande d'emprunt par Capita lors de la réunion extraordinaire en date du 5 mai 2015 soit adoptée.

4 Oui                      0 Non                      Adopté.

9.2 Résolution pour accepter le montant du don remis à la Paroisse Marie-Médiatrice de Le Goulet;

M. Le maire, Paul-Aimé Mallet, donne l'information au conseil et demande s'il est prêt pour apporter une proposition pour accepter le montant alloué de 500\$ à la Paroisse Marie-Médiatrice de Le Goulet afin d'effectuer des travaux de réparation de l'église et du Presbytère.

**#201551**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé de la **conseillère Madeleine Roussel**, que le village de Le Goulet fasse parvenir un chèque au montant de 500\$ à la Paroisse Marie-Médiatrice de Le Goulet afin d'effectuer les réparations de l'église et du presbytère.

4 Oui                      0 Non                      Adopté.

9.3 Résolution pour effectuer les travaux de changements de poteaux de signalisation sur tout le long de la rue Principale : Accepter la facture;

**#201552**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé de la **conseillère Madeleine Roussel**, que la Cie CNF Construction Ltée fasse la mise en place des nouveaux poteaux de signalisation sur tout le long de la rue Principale au coût de 5600\$ + TVH 728\$ pour un total de 6328\$.

4 Oui                      0 Non                      Adopté.

9.4 Résolution pour adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 juillet 2015, concernant la présentation des états financiers 2014;

**#201553**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé de la



**conseillère Madeleine Roussel**, que le procès-verbal du 22 juillet 2015 concernant les états financiers 2014 soit adopté tel que présenté par M. Gilles Deveaux de la firme comptable EPR de Bathurst .

**4 Oui                      0 Non                      Adopté.**

9.5 Résolution pour modifier la résolution 201535 concernant l'article 94 de la loi sur L'urbanisme afin de faire respecter l'arrêté de zone de la municipalité de Le Goulet sur les cas de remorques, sur les cas de conteneurs et sur les cas de semi-remorques selon l'article 11.31.1 de l'arrêté de zonage. Il aurait fallu ajouter le mot conteneur. **#201554**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé du **conseiller Normand Vienneau** que la résolution portant le # 201535 soit modifié en y ajoutant les mots« semi-remorques ou conteneurs»

**4 Oui                      0 Non                      Adopté.**

9.6 Résolution – Remorques, Semi-remorques ou Conteneur; **201555**, Il fut proposé par le **conseiller Serge LeMay**, appuyé de la **conseillère Madeleine Roussel**, que le conseil municipal de Le Goulet autorise les services de la Commission des Services Régionaux de la Péninsule Acadienne(CSRPA), à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'Urbanisme du NB afin que les règlements et les amendements de l'arrêté de zonage concernant les remorques, semi-remorques ou conteneurs de l'article 11.31.1 soient respectés au village de Le Goulet.

**4 Oui                      0 Non                      Adopté.**

9.7 Résolution pour adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil Municipal en date du 31 août 2015, concernant le gym, le choix de l'avocat et modification de zonage (Écuries) et Plaintes (chiens); **#201556**, Il fut proposé par la conseillère Madeleine Roussel, appuyé du conseiller Normand Vienneau, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal en date du 31 août 2015, concernant le gym, le choix de l'avocat, et la modification de zonage (Écuries) et Plaintes (chiens) soit adopté.

**4 Oui                      0 Non                      Adopté.**

9.8 Résolution pour adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil Municipal en date du 7 septembre 2015 concernant le choix de l'avocat municipal et le choix du contracteur pour le projet du système de drainage (égouts pluviaux); **#201557**, Il fut proposé par la **conseillère Madeleine Roussel**, appuyé du **Conseiller Serge LeMay**, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal en date du 7 septembre 2015 concernant le choix de l'avocat municipal et le choix du contracteur pour le projet du système de drainage (égouts pluviaux) soit adopté.

**4 Oui                      0 Non                      Adopté.**





9.9 Amendement à la résolution # 201545, choix du contracteur pour le projet du système de drainage (égouts pluviaux);  
**#201558**, Il fut proposé par la **conseillère Madeleine Roussel**, appuyé du **conseiller Normand Vienneau**, que la résolution portant le # 201545 concernant le choix du contracteur pour le projet de drainage (égouts pluviaux) soit amendée pour raison de changement de montant de la soumission qui était au départ de 471000\$ et est changé pour le montant de 423913.36\$

4 Oui 0 Non Adopté.

9.10 Résolution- choix du contracteur pour projet du système d'égouts pluviaux;  
M. le maire explique au conseil qu'il y a eu un changement par rapport au montant de la soumission pour la raison que le contrat d'asphalte a été retiré de la soumission. M. le maire demande donc une proposition pour adopter la résolution;  
**#201559**, Il fut proposé par la **conseillère Madeleine Roussel**, appuyé du **conseiller Serge LeMay** que la Cie Acadian Marine & Diving Ltd soit le contracteur retenu afin d'effectuer les travaux du projet : Système de drainage (égouts pluviaux) au village de Le Goulet au montant de 423913.36\$ et cela conditionnellement à la réception de l'ordre ministériel et que le contracteur Acadian marine & Diving Ltd s'engage à débiter les travaux à ses propres risques.

4 Oui 0 Non Adopté.

#### 10. Questions et commentaires du public;

##### 1. Jaddus Haché;

Il demande si que le conseil va avoir les moyens de faire respecter les arrêtés pour le problème des conteneur, il demande de nous informer, car on pourrait recevoir une facture aussi salée que 15000\$ et même plus.

Le conseiller Normand Vienneau lui répond que c'est un sujet qui suit l'arrêté municipal et c'est des lois existantes à l'urbanisme et que le village doit faire les faire respecter. On n'a pas le choix. Le Maire transmet la même information.

##### 2. Alyre Mallet;

Concernant les égouts pluviaux, vous aviez parlé que le débordement du Lac, vous alliez passer ça à la dedans, j'ai vu à côté chez Shirley, canal qui a été fait, est-ce qu'il y a d'autres choses qui s'est faite à part de ça.

Le maire, Paul-Aimé Mallet, explique que pour le moment il y a la phase I et la phase II, qui arrête là, ensuite il y a la phase III pour terminer le tout mais comme le conseiller Vienneau la expliquer tantôt, on essaye de travailler mais c'est assez dispendieux mais on va travailler, qui n'essaye pas n'obtient rien, d'avoir le consentement de tous les citoyens-citoyennes, puis passer un canal en arrière du village comme Shippagan la fait. Shippagan ont régler leur problème. Il faut le faire en arrière. Cela ne se fera pas



demain matin, mais si personne le demande et travaille à le demander, on ne l'aura jamais.

3. Alyre Mallet dit que;

Au bout du Lac, il y avait déjà un canal sur la plaine le temps que la plaine se travaillait qui sortait à la Pointe Sauvage, cela ne doit pas être trop une grosse job avec les instruments de plaine qu'ils ont.

Le conseiller Serge LeMay explique que pour l'instant sur le projet, il n'y a pas rien qui va être appliqué avec le Lac. Pour faire le canal, il faudra appliquer un autre projet et avoir les autorisations de tous les gens pour passer sur leurs terrains. C'est une grosse démarche.

Le conseiller Normand Vienneau réplique en informant M. Mallet que le village attend une étude de faisabilité à travers la firme de consultants MSC. Le conseiller Vienneau demande à la DG de prendre contact avec Marcel Basque afin que ce dernier vient nous rencontrer.

Alyre Mallet demande de l'information concernant le canal près de chez Viateur Duguay, quelqu'un l'avait bouché.

Le maire lui répond que cela est à l'extérieur du village.

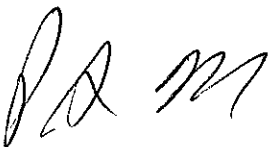
M. le maire informe le public que le conseil a fait pression auprès du gouvernement au sujet de la lumière jaune qui a été installé au bout du chemin à la Baie de P'tit Pokemouche sur la route 113.

Le Conseiller Serge LeMay mentionne aussi de la réparation de la bump sur la route menant à la Pointe-Sauvage. Nous avons fait pression et elle a été réparée.

M. le maire informe aussi au sujet du Lac, il dit qu'il a eu une réunion en après-midi, Et que justement, il y eu discussion du Lac, il dit qu'on ne peut pas drainer le large, c'est Une source d'eau potable, mais qu'on peut faire baisser le niveau.

Jaddus Haché;

Question posée au conseiller Vienneau concernant l'ensablement et le conseiller Vienneau lui répond : que le m aire est le mieux placer pour répondre, étant donné que ce projet, le maire est au courant car c'est son dossier.



M. Jaddus Haché :

Au sujet de l'ensablement, est-ce qu'on va en avoir d'autres.

Le maire prend la parole en disant que le creusage dans le chenal, pour apporter le sable sur la côte de Le goulet, on a beaucoup de gens du côté de l'Environnement qui nous appui, et on a qui nous appuie pas, on essaye de les raisonner. Place Port des petits bateaux, là où on veut entreposer ce matériel-là, il en aurait 185000 mètres cube à 210000 mètres cube. À l'heure où on se parle, on aurait pu en sortir peut-être 3 à 4000 mètres cube de sable et seulement du sable, mais on n'a pas reçu le ok pour l'entreposer encore. Les gens avec qui on parle nous disent qu'il y avait un site de nidification 8, 10,12 ans passés, et à la place qu'il l'identifie présentement, il est dans l'eau. La place qu'ils veulent la roche sur 400 pieds, c'est là qu'il voudrait faire le site pour entreposer ce sable là qu'il va creuser. On s'attendait peut-être à l'hiver 2016, mais-là, cela peut aller à l'automne 2017. Cela nous donne du temps, il faut aller chercher ce sable-là. Nous autres, au point de vu des Pêcheurs, de l'Administration Portuaire et de l'UPM, j'ai parlé aux pêcheurs de Val-Comeau jusqu'à Pigeon-Hill, tous disent qu'ils ne veulent pas d'immersion en mer, ils ne veulent pas que ce sable-là soit jeté dans le golfe, car si c'est le cas avec les courants, à quelle place il va aller. On a donc besoin de travailler. Samedi, j'en ai parlé avec notre député ainsi qu'avec M. Denis Landry, ministre des Ressources Naturelles, tous deux sont prêts à nous appuyer. Il y a des personnes qui sont prêts à changer d'idées, alors il faut les convaincre même s'ils ne veulent pas, quand même que l'on en jettera une load et qu'on ira en cour pour convaincre ce monde. Je pense qu'on a ici M. Dominique Bérubé qui lui nous appuie ainsi que M. Robert Capozzi que j'ai rencontré 2 semaines passées, mais ils y a une à deux personnes qui eux veulent protéger ces petits oiseaux là et ils sont réticents. Il y a une madame qui est réticente, mais on va lui parler, on va suivre le processus. Port pour petits bateaux est prêt à l'emporter là, mais nous autres il faudra trouver des sous. Qu'est-ce qu'il est plus important et qui va être le mieux, le projet du Lac ou le projet de la côte? Il faudra faire un choix pour un bout de temps pour les argents qu'on va jouer avec.

Jaddus Haché :

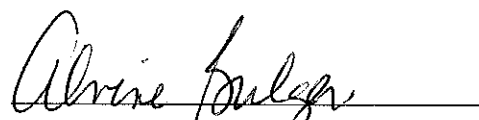
C'est sûr que la côte est plus importante.

11. Levée de l'Assemblée;

Le maire, Paul-Aimé Mallet demande un proposeur pour la levée de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par le **conseiller Serge LeMay** à 19h30.

  
Paul-Aimé Mallet, Maire

  
Alvine Bulger, Sec. Municipale